

Grille pour l'évaluation des facteurs de risque

Si on a coché « Oui, c'est vrai » aux points 1, 2, 3, 4 ou 6, le ministère est automatiquement considéré comme à haut risque et une vérification d'antécédents judiciaires s'impose. Néanmoins, si on a coché « Oui, c'est vrai » à l'une des autres catégories (qui ne sont pas en gras), il est absolument nécessaire que les leaders de l'église s'efforcent de diminuer le risque pour que l'on puisse, en toute honnêteté, cocher la case « Non, c'est faux ». Veuillez consulter la section 3.5.2 concernant la réduction du risque.

Catégorie du risqué	Facteur de risque	Oui, c'est vrai	Non, c'est faux
Degré d'isolement	1. L'enseignant ou le leader peut se trouver en tête-à-tête avec la personne.		
Degré de supervision	2. L'enseignant ou le leader a une supervision limitée dans son rôle.		
	3. Les activités des enseignants et des leaders se déroulent dans un endroit sans observation ni surveillance.		
Accès à des biens personnels	4. L'enseignant ou le leader a accès aux biens personnels ou à l'argent des personnes concernées.		
	5. L'enseignant ou le leader a accès à de l'information confidentielle sur la personne concernée.		
Degré de contact physique	6. La description des tâches du ministère inclut le contact physique avec les personnes concernées.		
Vulnérabilité des personnes concernées	7. Les personnes concernées ont des difficultés langagières ou d'alphabétisation.		
	8. Les personnes concernées sont immobilisées.		
	9. Les personnes concernées présentent des troubles/difficultés d'ordre physique psychologique ou conjoncturel, qui augmentent leur vulnérabilité.		
Degré de demande physique	10. L'activité implique un danger potentiel pour les personnes concernées (par ex., escalade, utilisation d'une cuisinière).		
	11. L'activité peut entraîner un certain stress (par ex., enfants troublés par la visite à une maison de retraite; activités de groupe de soutien).		
Degré de confiance	12. L'enseignant ou le leader\ développe un lien étroit avec les personnes concernées.		
	13. Le poste au ministère comprend le transport des personnes concernées.		
	14. L'enseignant ou le leader contribue à la prise de décisions importantes dans la vie des personnes concernées (carrière ou autre).		
Degré de risque inhérent	15. L'activité augmente le potentiel pour l'enseignant ou le leader d'entrer en contact avec les fluides corporels ou avec la maladie de la personne concernée.		
	16. L'activité expose la personne concernée à l'opération ou à la manipulation d'équipement potentiellement dangereux (par ex., tondeuse).		
	17. L'activité expose la personne concernée à la manipulation de substances toxiques, à une mauvaise qualité de l'air, au bruit, etc. (par ex., travail de démolition dans une mission au centre-ville)		

Nom _____ Comité _____ Date _____